

RECU le
10 AVR. 2019

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 15
En exercice : 13
Qui ont pris part à la délibération : 13
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 28/03/2019
Date d'affichage : 08/04/2019

L'an deux mil dix neuf, le quatre avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MARCILLAC LA CROISILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Louis BACHELLERIE.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Pascal VEYSSIERE, M. Guy NARD, M. Frédéric RATELADE, M. Hervé SAIGNE, M. Jean Luc MAZENOUX, Mme Marie-Agnès ACKER, Mme Danielle TABASTE, Mme Sandrine LECOCCQ.

Étaient absents excusés : Mme Joëlle CHAULET, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Muriel THIERARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Joëlle CHAULET en faveur de M. Jean Louis BACHELLERIE, M. Nicolas FAUGERAS en faveur de M. Pascal VEYSSIERE, Mme Muriel THIERARD en faveur de M. Guy NARD.

Secrétaire : Mme Danielle TABASTE.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 3 sujets à l'ordre du jour:

- Montant du loyer Eurl Farges
- Modification du tableau des emplois: création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe
- Demande de raccordement au réseau eau- assainissement

OBJET : SCOT: Clôture du dossier "Projet"

Monsieur le Maire présente la délibération du Comité Syndical du pays Haute- Corrèze Ventadour par laquelle le Comité décide l'arrêt du projet SCOT.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette décision.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a un projet de création d'Unité Touristique Nouvelle (UTN) et souhaite que cela soit intégré dans le SCOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette décision
- demande l'inscription du projet de création d'unité touristique nouvelle dans le SCOT.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de et publication par voie
d'affichage le 08/04/2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211912506-20190404-MA-DEL-2019-036-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2019



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean Louis BACHELLERIE